

**Compte rendu des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Didier PÉAN, Maire.*

<b>Date de convocation</b> 04/12/2017	<b>Étaient présents :</b> Didier PÉAN, Irène BOYER, Jacques SAILLANT, Miguel NAUDON, Michelle REVELUT, Christophe BOUGET, Christine BRETON, Alain FILLATRE, Marie-Laure BÉATRIX, Jean-Marc CHAVEROUX, David CAZIMAJOU, Françoise COURTEL, Jean-Louis BELLANGER, Béatrice BRILLANT, Jean-François LEPROUT, Séverine GESBERT, Claudy LAGACHE, Annie ANDRÉ, Charles MESNIL, Annie QUEUIN et Frédéric GAULTIER, formant la majorité des membres en exercice.
<b>Date d'affichage</b> 18/12/2017	
<b>Nombre de conseillers en exercice</b> 23	
<b>Présents</b> 21	<b>Absent :</b> /
<b>Votants</b> 22	<b>Excusés :</b> Sophie FOUREL, Roger GUILLET <b>Procuration :</b> Roger GUILLET à Claudy LAGACHE

- :- :- :- :- :- :-

**Secrétaire de séance :** Christine BRETON

**121**

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL  
DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 à l'approbation des conseillers municipaux.*

*Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal*

**✓ approuve** le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017.

**Pour :** 22

**Contre :** /

**Abstention :** /

**122**

**BUDGET COMMUNAL  
Décision modificative n° 4**

*Madame Christine BRETON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Communal de l'exercice 2017.*

<b>EN INVESTISSEMENT</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Opération</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	
2313		Construction – sans opération	-90 000.00
2313	433	Construction – salle de sports	-27 000.00
2184		Mobilier	6 100.00
21568		Autre matériel et outillage d'incendie	900.00
2315	213	Installation technique – voie nouvelle	110 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **accepte** la décision modificative n° 4 du Budget Communal 2017.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>123</b>	<b>BUDGET GALERIE COMMERCIALE</b> <b>Annule et remplace la délibération n° 110/2017</b>
------------	--

Madame Christine BRETON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget de la Galerie Commerciale de l'exercice 2017.

<b>EN FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Dépenses</b>	
675-042	Valeurs comptables des immobilisations cédées	44 575,40
	<b>Total</b>	<b>44 575,40</b>
<b>Comptes</b>	<b>Recettes</b>	
775	Produits des cessions d'immobilisation	44 575,40
	<b>Total</b>	<b>44 575,40</b>

<b>EN INVESTISSEMENT</b>		
<b>Comptes</b>	<b>Dépenses</b>	
2131	Bâtiments	44 575,40
	<b>Total</b>	<b>44 575,40</b>
<b>Comptes</b>	<b>Recettes</b>	
2131- 040	Bâtiments	44 575,40
	<b>Total</b>	<b>44 575,40</b>

Ecritures demandées par le percepteur, pour payer la TVA suite à la cession du local JV DIAGNOSTIC

<i>Ecritures manquantes sur la DM n°1 pour équilibre des sections, pour les travaux en régie</i>		
<b>Equilibre budgétaire entre les sections de fonctionnement et investissement</b>		
<b>Dépense de fonctionnement</b>		
O23		8 000,00
<b>Recette d'investissement</b>		
O21		8 000,00
<b>Sur la DM n°1 il manque les équilibres budgétaires entrent sections</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **accepte** la décision modificative n° 2 du Budget de la Galerie Commerciale 2017.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>124</b>	<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> <b>Décision modificative n° 1</b>
------------	---

Madame Christine BRETON propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du Budget Assainissement de l'exercice 2017.

<b>EN FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Comptes</b>	<b>Opération</b>	<b>Dépenses (en €)</b>	
61523		Entretien réparation	400.00
673		Titre annulé (sur exercices antérieurs)	3 200.00
70613		Participation pour assainissement collectif	3 600.00
<b>EN INVESTISSEMENT</b>			
2315		Installation technique – voie nouvelle	86 000.00
1641		Emprunt	86 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

✓ **accepte** la décision modificative n° 1 du Budget Assainissement 2017.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>125</b>	<b>ENCAISSEMENT DES RETENUES DE GARANTIE</b> <b>Gendarmerie</b>
------------	--

Suite à une observation de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les sommes restantes actuellement au compte 40471 et correspondant à des retenues de garantie pour les

travaux non réalisés et prévus dans le marché de la gendarmerie, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à ne pas restituer les retenues de garantie aux entreprises suivantes :

<i>Entreprise</i>	<i>Date</i>	<i>N° de mandat</i>	<i>Montant</i>
<i>Société POSEIDON</i>	<i>29/09/2006</i>	<i>932</i>	<i>302.71 €</i>
<i>Société SICAI</i>	<i>29/03/2007</i>	<i>268</i>	<i>296.33 €</i>
	<i>29/08/2007</i>	<i>869</i>	<i>1 111.37 €</i>
	<i>30/05/2007</i>	<i>517</i>	<i>2 001.23 €</i>
	<i>09/08/2007</i>	<i>809</i>	<i>1 112.82 €</i>
	<i>30/11/2007</i>	<i>1 271</i>	<i>2 516.28 €</i>
	<i>14/12/2007</i>	<i>1 365</i>	<i>469.02 €</i>
	<i>04/04/2008</i>	<i>299</i>	<i>233.99 €</i>
	<i>30/12/2008</i>	<i>1 309</i>	<i>148.17 €</i>
<i>MMC</i>	<i>02/10/2008</i>	<i>Compte 40471</i>	<i>764.11 €</i>
<i>SIITEL</i>	<i>02/10/2008</i>	<i>Compte 40471</i>	<i>423.28 €</i>
	<i>07/11/2008</i>	<i>1 079</i>	<i>180.30 €</i>
<b>TOTAL</b>			<b>9 559.61 €</b>

Et d'émettre un titre de recette au compte 7711 correspondant aux sommes non restituées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **accepte** de ne pas restituer les retenues de garantie énumérées ci-dessus,
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette (pénalités ou débits reçus) au compte 7711 du Budget Communal

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

**126**

**TRAVAUX VOIRIE NOUVELLE**  
**Attribution du marché**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour la création d'une voie nouvelle partant de la rue Jean Fouassier et rejoignant le parking du Val'Rhone.

Ce marché passé en procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 du Code des Marchés Publics.

Vu le rapport d'analyse des offres établis par le bureau d'étude INGERIF

Monsieur le Maire propose de retenir les offres énumérées ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Entreprise retenue</i>	<i>Montant Tranche ferme</i>		<i>Montant Tranche Optionnelle</i>	
		<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
<i>N° Unique Terrassement Assainissement- Voirie-Eclairage</i>	<i>Entreprise COLAS</i>	<i>70 656.58 €</i>	<i>84 787.90 €</i>	<i>91 549.70 €</i>	<i>109 859.64 €</i>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- ✓ *décide de retenir l'entreprise COLAS de Spay pour la réalisation de la tranche ferme d'un montant de 70 656.58 € HT soit **84 787.90 € TTC** et la tranche optionnelle pour un montant de 91 549.70 € HT soit **109 859.64 € TTC**.*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des offres retenues ci-dessus.*
- ✓ *dit que ces sommes sont inscrites au budget primitif du budget assainissement 2017 pour la tranche ferme et du budget communal pour la tranche optionnelle.*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**127**

**CONTRAT GAZ POUR L'ANNEE 2018**

*Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat pour la fourniture en gaz de nos bâtiments communaux a été signé avec la Société TOTAL Energie Gaz en 2015.*

*Ce contrat fait l'objet d'une reconduction tacite à chaque date d'anniversaire.*

*Afin d'y intégrer la consommation de la nouvelle salle sportive et associative, Monsieur le Maire propose de souscrire auprès de la Société TOTAL Energie Gaz un nouveau contrat d'énergie. Ce contrat prend en compte la fourniture de tous les bâtiments communaux. Le prix de la molécule HT du MWh est proposé à 34.36 € HT au lieu de 38.09 € HT actuellement.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ *valide le nouveau contrat proposé par la Société TOTAL Energie Gaz au prix de 34.36 €/MWH HT*
- ✓ *autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat,*
- ✓ *dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget primitif 2017 de la commune.*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**128**

**SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE  
Contrat électricité**

*Monsieur le Maire propose de souscrire auprès de la Société TOTAL Energie GAZ un contrat d'électricité pour la salle de sport. Les coûts proposés par la fourniture, l'acheminement, les*

taxes et contributions sont les suivantes :

Fourniture

Heure pleine hiver : 6.9990 € HT/kWh  
Heure creuse hiver : 4.8330 € HT/kWh  
Heure pleine été : 4.7340 € HT/kWh  
Heure creuse été : 3.5530 € HT/kWh

Participation TURPE – Acheminement

Heure pleine hiver : 4.8100 € HT/kWh  
Heure creuse hiver : 2.9500 € HT/kWh  
Heure pleine été : 2.1800 € HT/kWh  
Heure creuse été : 1.7900 € HT/kWh  
Charge du mécanisme de capacité : 0.20 € HT /kWh)  
Abonnements : 97.86 € HT/Kwh

Taxes et contributions

CTA : 317.53 €/kWh  
TICEF : 2 423.52 €/kWh  
TFCEE : 687.20 €/kWh  
TFDE : 343.60 €/kWh

Le coût estimatif de ce contrat s'élève à 17 198.85 € TTC pour 1 an.  
Ce contrat sera souscrit du 23 novembre 2017 au 29 février 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **valide** le contrat proposé par la Société TOTAL Energie Gaz selon les tarifs énumérés ci-dessus
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat,
- ✓ **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget primitif 2017 de la commune.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

129/A

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Convention d'utilisation des deux plateformes de téléservices**

Depuis 2009, le Département de la Sarthe met gratuitement à disposition de l'ensemble des collectivités sarthoises deux plateformes de téléservices : Sarthe légalité (AWS) et Sarthe marchés publics. Les conventions arrivant à échéance le 31 décembre 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire l'utilisation de ces deux plateformes pour la période de 2018-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à renouveler la convention de mise à disposition de téléservices auprès du Département de la Sarthe.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

**129/B**

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Convention de prêt d'un outil d'animation**

*Le Département de la Sarthe accepte de prêter gratuitement à la Bibliothèque Municipale un tapis lecture « le loup, quelle grosse bête » pour la période du 27 mars au 22 mai 2018.*

*La valeur de ces équipements s'élève à 750 €*

*La commune devra juste souscrire auprès de Groupama une couverture des risques liés à la perte, au vol, à la détérioration ou à tout autre sinistre pour cette mise à disposition.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer la convention de prêt annexée à la présente délibération.*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**130/A**

**SIBR**  
**Convention de mise à disposition de locaux – année 2018**

*Madame Irène BOYER rappelle au Conseil Municipal que depuis 1995, les services du Syndicat Intercommunal du Bassin du Rhonne disposent d'un local technique sur la commune.*

*Ce local comprend : une entrée, un atelier, un garage, un bureau, et des sanitaires. Le loyer s'élève à 1 220 € par an.*

*Monsieur le Maire propose donc de renouveler la convention de mise à disposition de ce local pour l'année 2018.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ approuve les termes de la convention de mise à disposition d'un local annexée à la présente délibération,*
- ✓ fixe le loyer de ce local à 1 220 € pour l'année 2018.*
- ✓ autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**130/B**

**SIBR**  
**Projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du SI du Bassin de la Vézanne et du Fessard, du SI du Bassin du Rhonne et du SI d'aménagement et d'entretien du ruisseau de l'Orne Champenoise**

*Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté du 12 octobre 2017 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion du SI du bassin de la Vézanne et du Fessard, du SI du Rhonne et du SI d'aménagement et d'entretien du ruisseau de l'Orne Champenoise et du projet de statuts du nouveau syndicat dénommé « Syndicat Intercommunal Sarthe Est Aval Unifié ».*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **d'approuver** le projet de périmètre
- ✓ **d'approuver le projet de statuts notifié**
- ✓ **d'approuver la fusion à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>131</b>	<b>AMENAGEMENT D'UNE SALLE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE</b> <b>Avenant n° 1 au lot n° 12 : carrelage faïence</b>
------------	--

Considérant la délibération n° 17/B relative à l'attribution des marchés de travaux pour l'aménagement d'une salle sportive et associative.

Monsieur le Maire présente l'avenant n° 1 du lot n° 12 carrelage faïence : Société BLONDEAU. Ces travaux supplémentaires concernent la fourniture et la pose de carrelage en reprise de sol dans la salle de sport.

Au vu de ce décompte, Monsieur le Maire propose de retenir l'avenant n° 1 pour le lot n° 12 – carrelage faïence attribué à la Société BLONDEAU.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n° 1.

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant Base</b>	<b>Avenant n° 1</b>	<b>Nouveau montant</b>	<b>TVA 20 %</b>	<b>Montant global</b>	<b>Variation</b>
12	Société BLONDEAU	27 874.14 €	500.00 €	28 374.14 €	5 674.83 €	34 048.97 €	+ 1.79 %

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot 12 carrelage faïence pour l'aménagement d'un complexe sportif et associatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **approuve** l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot 12 – Carrelage faïence comme détaillé ci-dessus,
- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ✓ **dit** que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au Budget primitif 2017 de la commune.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>132</b>	<b>SUBVENTION 2017</b> <b>Association « Les Siamois Moncéens » 4 L Trophy 2018</b>
------------	---

Monsieur Michelle REVELUT présente une demande de l'Association « Les Siamois Moncéens » qui sollicite une subvention pour participer au 4L Trophy en février 2018. Le 4 L Trophy est un raid sportif à but humanitaire qui se déroule au Maroc. Cette action est initiée par 2 jeunes de notre commune.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **autorise** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Les Siamois Moncéens » 4 L Trophy 2018 pour un montant de 220 €.
- ✓ **dit** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2017.

Monsieur le Maire, compte tenu de la proximité avec l'Association « Les Siamois Moncéens », se retire des débats et du vote qui suit.

Pour : 21

Contre : /

Abstention : /

133

**SUBVENTION 2018**  
**Centre Socioculturel « Le Val'Rhone »**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention entre le Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » et la Commune de Moncé-en-Belin mettant en œuvre les éléments de la politique culturelle de la ville.

- ◆ Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
- ◆ Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes.

Considérant les besoins en trésorerie de l'Association, Monsieur le Maire propose de verser à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » une subvention de 70 000 € pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **décide** de verser une subvention de **70 000 €** à l'Association de Gestion et d'Animation du Centre Socioculturel « Le Val'Rhone » pour l'année 2018.
- ✓ **fixe** le montant des acomptes selon la répartition suivante :

- janvier 2018	<b>10 000 €</b>
- février 2018	<b>10 000 €</b>
- mars 2018	<b>10 000 €</b>
- avril 2018	<b>10 000 €</b>
- mai 2018	<b>10 000 €</b>
- juin 2018	<b>10 000 €</b>
- juillet 2018	<b>10 000 €</b>

- ✓ **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.
- ✓ **dit** que cette somme sera inscrite au Budget communal 2018.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

**134** **DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LE TRANSFERT DES EXCEDENTS**  
**DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**  
**A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE BERCE BELINOIS**

*VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 1993 portant création de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois,*

*VU l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes au 21 septembre 2017, intégrant la compétence optionnelle assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018,*

*VU les accords de principe retenus en Bureau communautaire élargi,*

**CONSIDERANT** que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement de la commune à la Communauté de Communes, il est envisagé que les résultats budgétaires excédentaires des budgets annexes d'assainissement collectif communaux soient transférés en totalité à la Communauté de Communes,

*Il est aujourd'hui proposé au Conseil municipal de délibérer afin d'acter le principe de transfert de la totalité des excédents du budget assainissement collectif communal à la Communauté de Communes tels qu'ils apparaîtront à la clôture des comptes de l'exercice 2017.*

*Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ **approuve** le transfert total des excédents budgétaires de clôture 2017 du budget annexe d'assainissement collectif à la Communauté de Commune, **sous réserve que toutes les communes membres délibèrent favorablement sur ce point.**
- ✓ **dit** que ce transfert sera effectif par une délibération ultérieure du Conseil municipal une fois la clôture du budget annexe assainissement réalisé au 31 décembre 2017.

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**135** **COMMUNAUTE DE COMMUNES « OREE DE BERCE BELINOIS »**  
**Modification des statuts**

*Le Conseil Communautaire réuni le 16 novembre a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes. Conformément au Code Général des Collectivités, les Conseils Municipaux des communes membres ont trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour délibérer à leur tour.*

*Les modifications concernent :*

**Le transfert à la Communauté de Communes de la compétence « voirie des Zones d'activités économiques »**

*La compétence « création et gestion » de ZAE autorise la Communauté de Communes à créer les équipements publics de la zone mais pas à exploiter en propre ce type de service. En d'autres termes, une fois les équipements de la zone créés, la gestion des réseaux, de la voirie, etc. incombe aux personnes publiques respectivement compétentes en la matière, et pas nécessairement à l'EPCI compétent en matière de zones d'activités.*

*Ainsi, sans le transfert de la compétence « voirie des ZAE », c'est aujourd'hui à la commune de financer les travaux d'entretien de voirie sur les zones d'activités et non à la Communauté de Commune*

*Il a donc été proposé au Conseil Communautaire d'intégrer en compétence optionnelle au 2.6/ des statuts de la CdC, la compétence relative à la création, à l'aménagement et à l'entretien de la voirie communautaire. Est d'intérêt communautaire la création, l'aménagement et l'entretien des voiries internes des zones d'activités économiques.*

***Modifier l'intérêt communautaire de la compétence « viabilisation des logements sociaux »***  
***Modification de la rédaction de l'article 2.5 : « Politique du logement et du cadre de vie : politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. Est d'intérêt communautaire, le financement des opérations de construction de logements sociaux comportant au moins cinq logements de construction de destinés au locatif social »***

*Conformément au Code Général des Collectivités, les Conseils Municipaux des Communes membres doivent se prononcer sur cette modification dans les conditions de majorité qualifiée. La majorité est acquise lorsqu'il y a accord de deux tiers au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population regroupée ou l'inverse.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ ***approuve*** la modification des statuts telle qu'énoncée dont la nouvelle rédaction est annexée à la présente délibération.

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**136**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES L'OREE DE BERCE BELINOIS**  
**Commission « Voirie-assainissement »**

*Suite au transfert de la compétence assainissement et la création du nouvelle commission « Voirie-assainissement », Monsieur le Maire propose de nommer 3 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de la nouvelle commission « Voirie-Assainissement ».*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ ***Propose de nommer :***

- *Jean-Louis BELLANGER*
- *Irène BOYER*
- *Claudy LAGACHE*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

**137**

**DELIBERATION SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**  
**Retrait des TAP**

*Lors de sa séance du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal avait évoqué le maintien ou non des TAP pour la rentrée 2017/2018. Après plusieurs échanges, les membres du Conseil Municipal avait alors été contraints de subir le choix imposé par la Communauté de Communes l'Orée de Bercé Belinois, et de maintenir la semaine à 4.5 jours pour la rentrée 2017 mais avait acté*

que le retour à 4 jours serait étudié durant l'année scolaire pour la rentrée de septembre 2018.

Lors des derniers conseils des écoles, le sujet a été posé et les conseils ont voté un retour à la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.

Considérant les résultats de l'enquête faite auprès des parents en juin 2017 et la position des conseils des écoles, Monsieur Miguel NAUDON souhaite que le Conseil Municipal se positionne pour le retrait des TAP pour la rentrée 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **décide** de revenir à la semaine à 4 jours dès la rentrée scolaire 2018 et donc de supprimer la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 86/2017</b> <b>138 PORTANT SUR LA VENTE D'UNE PARCELLE DU DOMAINE COMMUNAL</b> <b>A MONSIEUR ET MADAME JACQUES LE GODAIS</b>
---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'achat de l'ancien cabinet médical par Monsieur et Madame LE GODAIS Jacques, ces derniers avaient émis le souhait de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section AO n°341 de 156 m<sup>2</sup> située entre l'ancien cabinet médical et le cabinet du kinésithérapeute, Boulevard Matthews.

Monsieur BAILLEUL Bernard, s'est également manifesté et a demandé à acquérir une partie de cette parcelle. Différents échanges ont donc eu lieu entre Monsieur BAILLEUL et Monsieur et Madame LE GODAIS pour trouver un consensus. Malheureusement, aucun accord n'a abouti et compte tenu de cette situation, l'avocat conseil de Monsieur BAILLEUL Bernard nous a fait remarquer que cette délibération était entachée d'une insuffisante motivation car l'évaluation des domaines ne figure pas et la décision ne compte aucune motivation relative au prix.

Monsieur Le Maire propose donc d'annuler, au vu de ces éléments, la délibération n°86 du 11/05/2017 et de conserver cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **d'annuler** la délibération n°86 du 11 septembre 2017 pour la vente de la parcelle AO n°341 à Monsieur et Madame LE GODAIS.

Pour : 22

Contre : /

Abstention : /

<b>139</b> <b>CONTRAT DE BALAYAGE</b>
--

Vu la délibération du 13 octobre 2017 adhérant au groupement de commandes pour le balayage des voiries à compter du 1<sup>er</sup> janvier et pour une durée de 3 ans.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Considérant les propositions faites par la Société NCI Environnement (offre de base, et variante)*

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'offre de base présentée par la Société NCI Environnement 4 route d'Allonnes 72100 Le Mans d'un montant de 4 031.00 € HT soit **4 434.10 € TTC** correspondant à un passage dans le bourg par mois, et un passage tous les 2 mois dans les lotissements.*

*Le présent marché débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour se terminer le 31 décembre 2020.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ ***accepte** l'offre de base faite par la Société NCI Environnement pour un coût annuel de 4 031.00 € HT soit **4 434.10 € TTC** pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*
- ✓ ***dit** que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018.*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

<b>140</b>	<b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN BUREAU</b>
------------	---

*Monsieur Christophe BOUGET informe les membres du Conseil Municipal que le retard des travaux du cabinet médical ne permet plus à la Société IDEESCULTURE de s'installer comme prévu dans l'ancien local du Crédit Mutuel au 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Pour maintenir l'implantation de cette entreprise sur notre commune, Monsieur Christophe BOUGET a proposé à Monsieur Gautier MICHELIN Gérant de la société de s'installer provisoirement dans le bureau de l'étage de la mairie actuellement inoccupé.*

*Une convention de mise à disposition gracieuse fixe les conditions d'occupation de ce bureau.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- ✓ ***valide** la mise à disposition gracieuse du bureau de l'étage de la Mairie à Monsieur Gautier MICHELIN de la Société IDEESCULTURE.*

*Pour : 22*

*Contre : /*

*Abstention : /*

<b>141</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>
------------	---------------------------

**Distribution des sacs poubelles – 2018**  
*Tableau de distribution des sacs poubelles*

*Christophe BOUGET précise qu'il va faire un DOODLE afin de pouvoir s'inscrire.*

### **Boîte à livres**

*Installation d'une boîte à livres*

*Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes a décidé de fabriquer des boîtes à livres et il faudra choisir ensemble un lieu d'implantation.*

*Annie QUEUIN signale que c'est dommage qu'il n'en a jamais été question avec la bibliothèque de Moncé. C'est le retour qu'elle a eu suite à une commission.*

*Monsieur le Maire trouve cela surprenant car ils ont mis sur le document « en association avec les 5 bibliothèques du territoire soit la bibliothèque du Val'Rhone, Simone Provost d'Ecommoy, Laigné, St Gervais et Teloché », c'est la Communauté de Communes qui est à l'initiative.*

*Marie-Laure BEATRIX explique que cette boîte à livres a été discutée en commission « Environnement » et qu'à la base il devait y en avoir qu'une pour qu'elle soit testée dans une commune qui devait être St Biez parce qu'il n'y avait pas de bibliothèque. Et il s'avère qu'ils ont décidé d'en faire partout, ça a été plus vite que ce qu'ils avaient prévu à la base.*

*Monsieur le Maire explique que le principe de la boîte à livres c'est de prendre un livre qui nous intéresse et s'il y en a un que l'on ne veut plus lire on le met dans la boîte et c'est une autre personne qui le prendra. On fait un don dans cette boîte c'est un partage. C'est libre d'accès à tous. Monsieur le Maire trouve l'idée très bien. Il y a des villes qui le font avec des objets, ce sera à voir pour les mettre en place.*

*Monsieur le Maire demande où doit-on l'implanter ? - vers les écoles, vers le Val'Rhone, vers la Massonnière, vers l'église.*

*Monsieur le Maire propose vers la Massonnière*

### **Date des prochaines réunions du Conseil Municipal**

*22 janvier 2018*

*19 février 2018*

*19 mars 2018*

*13 avril 2018*

*14 mai 2018*

*11 juin 2018*

*2 juillet 2018*

*29 août 2018*

*17 septembre 2018*

*15 octobre 2018*

*12 novembre 2018*

*10 décembre 2018*

### **Repas du CCAS du 02 décembre 2017**

*Monsieur le Maire remercie tous les élus présents et les conjoints comme Alain, Cathy, Angélique et Valérie qui nous ont beaucoup aidé ainsi que les enfants Nathan, Lucas, Aloïs et Eliot, ce sont 8 personnes qui ont pallié l'absence d'élus pour 220 personnes, c'était un peu*

*tendu pour le service. Date à retenir pour l'an prochain le 1<sup>er</sup> décembre 2018 repas CCAS. Le repas tout comme le spectacle a été très apprécié.*

*Annie QUEUIN répond qu'elle n'a eu que des échos positifs du spectacle et que le repas était simple mais très bon.*

*Alain FILLATRE précise qu'ils ont même aimé la déco de la table.*

*Miguel NAUDON répond également la convivialité qui régnait au sein de l'équipe, c'était une bonne humeur générale.*

*Monsieur le Maire souligne que c'était une très bonne journée.*

### **Remplacement d'une ATSEM**

*Monsieur le Maire précise que Sylvie LASNIER sera recrutée pour remplacer Véronique GAUTIER qui part en retraite au 31 décembre 2017.*

### **Le Marché de Noël**

*Monsieur le Maire fait savoir que ça a été compliqué de faire venir les gens suite à l'évènement Johnny HALLYDAY qui était télévisé jusqu'à 15h30 le samedi 09 décembre dernier, idem dans les grandes surfaces. Les personnes sont venues à partir de 16h00 et ce jusqu'à 19h00. Le lendemain matin dans la nuit, Christophe BOUGET a été appelé à 3h30 pour problème d'intempéries et à 7h30 lorsque Monsieur le Maire est arrivé sur les lieux il n'a pu que constater des dégâts dus à la tempête Ana et la décision d'annuler a été vite prise avec en plus une pluie incessante. Ils ont fait ce qu'ils ont pu pour ranger un maximum de chose dont les petits barnums. Monsieur le Maire précise qu'ils ont laissés le grand barnum qu'il était complètement fermé et bien arrimé et malgré cela il s'est envolé pour « heureusement » s'encaster dans le mât du lampadaire sinon sa trajectoire était l'école élémentaire. Il n'y a eu aucune alerte météo. Monsieur le Maire n'a reçu une alerte de la Préfecture qu'à 9h15 le lundi matin alors que le problème a eu lieu vers 7h45. Les pompiers sont intervenus suite à notre appel et à leur demande, les enfants de l'école élémentaire ont été évacués au Val'Rhone afin de sécuriser les lieux le temps que le barnum soit tronçonné car il menaçait de s'envoler. Jacques SAILLANT et les services techniques étaient présents ainsi que Michelle REVELUT, Christine BRETON, Irène BOYER et plusieurs personnes étaient là pour assurer au maximum. Les enfants ont pu réintégrer l'école à midi. Monsieur le Maire informe qu'au stade, il y a eu également des dégâts, toute la clôture intérieure de droite s'est effondrée, il n'y en a plus. Il y a eu des arbres couchés chemin communal chez M.Mme TEYSSEBRE, quelques arbres vers l'école maternelle, un sapin place de l'Eglise et divers petits dégâts.*

*Jacques SAILLANT fait remarquer qu'il y a eu des dégâts à l'école élémentaire (un vasistas cassé), à l'école maternelle (infiltration d'eau dans le plafond d'un vestiaire) et à l'église (tuiles de toiture emportées par le vent).*

*Claudy LAGACHE demande « c'est de la responsabilité de qui ? »*

*Monsieur le Maire répond que l'on va faire la liste de tous les sinistres et remettre à l'assurance. Si les vents sont au-dessus de 100 km/h se sont les forces de la nature et en-dessous c'est catastrophes naturelles.*

### **Manifestations diverses**

15 décembre 2017 : Loto du Jardinier Sarthois

16 décembre 2017 : Marché de l'Amicale des Parents d'Elèves

31 décembre 2017 : Réveillon

05 janvier 2018 : Vœux du Maire

### **Pot de départ en retrait de Véronique GAUTIER**

Mardi 09 janvier 2018 à 18h00 à la Mairie

### **Recrutement à la bibliothèque**

*Annie QUEUIN demande où en était le recrutement de la personne qui est prévue à la bibliothèque ? Y-a-t-il eu une annonce de passée ?*

*Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas eu d'annonce et qu'il reçoit des candidatures. Demain, il reçoit une personne.*

### **Montée en débit**

*Claudy LAGACHE signale que beaucoup de personnes ont des problèmes de réception SFR dont il fait partie et demande si cela est lié aux travaux de l'installation de la fibre ?*

*Christophe BOUGET répond que l'on n'est pas tous égaux à la montée en débit. A priori la montée en débit est effective pour tous les clients qui sont chez ORANGE et FREE d'où la montée est à 20 – 30 voire 50 Méga par contre chez SFR apparemment ils auraient un problème de matériel au niveau du NRA, ils auraient cramé tout leur dispositif de déploiement c'est pour cela que depuis la montée en débit il y a moins qu'avant, et d'un autre côté, un opérateur concurrent à SFR dit que SFR n'était pas en capacité à proposer le service (cela reste officieux).*

*Monsieur le Maire précise que c'est la version de Monsieur ALONZO qui s'occupe de ça à la Communauté de Communes qui répond aux personnes. La grosse problématique sur Moncé comme ailleurs ce sont les abonnés SFR.*

*Christophe BOUGET souligne que les personnes qui sont chez BOUYGUES ne sont pas tout à fait épargnées.*

### **Divers**

*Claudy LAGACHE fait remarquer que depuis le mois de mai il n'a reçu qu'un compte-rendu de Bureau Municipal en septembre et depuis plus rien et ne trouve pas ça très normale.*

*Sophie CANARELLI se permet d'intervenir et répond qu'elle est pleinement responsable et que malheureusement elle n'a pas assez de temps pour tout faire. Elle a trois comptes-rendus de bureau en retard.*

*Monsieur le Maire précise que ce n'est pas de la rétention d'informations, c'est juste un manque de temps et en prend note.*

*Monsieur le Maire souhaite un Bon Noël et de Bonnes Fêtes à TOUS.*